

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/04 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>DELIBERATION n°DC2015/03</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 94

Votants : 104 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 104 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le onze février deux mille quinze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation :

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART, BECHARD, BEGNY, BRUSA, COURAULT, FABRITIUS, FOURCART, JACQUET, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MASLACH, MELIN, MERCIER, PASSERA, PIEROT, RAULIN, SEMBENI A., THOMAS, VERNEL, et Messieurs ADAM, ADIN, ALBAUD, BARDIAUX, BARRE, BESANCON, BESTEL D., BOIZET, BOUILLON J., BOUILLON, D., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, BRUAUX, CANIVENQ, CARPENTIER, COLSON, CORNEILLE, COURVOISIER-CLEMENT, DANNEAUX, DEBOURCES, DEMISSY, DEOM, DION, DUGARD, ETIENNE, FERON, FLEURY, GIRONDELOT, GODART, GOMES, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN B., HAULIN E., HUREAU, JUILLET, LAHOTTE, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LELARGE, LESOILLE, LONGHAIS, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MAS, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MIELCAREK, MULLER, NIZET, NIZET J., OUDIN, PAYEN, PIC, PIERSON, POTRON, QUEVAL, RACOUR, RATAUX, RENARD, RICHELET, SCHWEMMER, SIGNORET, SINGLIT, SOUDANT, THIERION, THOREL, VAIRY, VIELLARD.

Représentés: Madame COSSON donne pouvoir de vote à Madame JACQUET, Madame HERBAY donne pouvoir de vote à Monsieur CORNEILLE, Madame NOIRANT donne pouvoir de vote à Madame THOMAS, Madame PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur CARPENTIER, Madame ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur FERON, Monsieur CANNAUX donne pouvoir de vote à Monsieur LAHOTTE, Monsieur CARRE donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON, Monsieur HULOT donne pouvoir de vote à Monsieur BOIZET, Monsieur LAMY donne pouvoir de vote à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, Monsieur RAUSSIN donne pouvoir de vote à Monsieur MAS.

OBJET : CLOTURE DE L'AP/CP POUR LA SCENOGRAPHIE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE (PAD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 30/09/13 approuvant l'AP/CP pour la scénographie du PAD ;

Vu la délibération n°2014/05 du Conseil de Communauté en date du 29/01/14 modifiant l'AP/CP pour la scénographie du PAD ;

Vu la délibération n°2014/58 du Conseil de Communauté en date du 03/07/2014 modifiant l'AP/CP pour la scénographie du PAD ;

Considérant la fin des travaux de scénographie du PAD ;

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

19 FEV. 2015

.../...

Page 2/2 – Délibération n° DC2015/03 du 11/02/15

Sur proposition de la commission des Finances et du contrôle de gestion en date du 15/01/2015 et avis favorable du Bureau du 03/02/2015 ;

Entendu le rapport de M. Olivier GODART, Vice-Président, chargé des Finances et du contrôle de gestion ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté DECIDE de clôturer l'AP/CP pour la scénographie du Parc Argonne Découverte de la façon suivante :

	AP	2013	2014
Vote initial : 30/09/2013	1 415 000,00	450 000,00	965 000,00
Vote n°1 : 29/01/2014	20 000,00	-171 148,88	191 148,88
Vote n°2 : 03/07/2014	22 000,00	0,00	22 000,00
Total après vote	1 457 000,00	278 851,12	1 178 148,88
Crédits dépensés	1 456 512,16	278 851,12	1 177 661,04

Et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET